

délibération :
D_2016_3_11

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 21

**Objet : Vente véhicule
électrique - service technique**

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition, en 2011 d'un véhicule utilitaire électrique de la marque MEGA modèle WORKER.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Ce véhicule, en état de marche, ne répond plus aux besoins des services techniques et à la configuration des espaces communaux. Le Maire propose que ce véhicule soit vendu et sorti des biens communaux.

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération,

Vu l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2011-06-29 du conseil municipal en date du 30 juin 2011 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

Considérant que le véhicule en question ne répond plus aux besoins actuels des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à vendre le véhicule électrique, acheté en 2011 et de trouver un acheteur par le biais de site de vente spécialisé,

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **30 MARS 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

